

03 Vers quel type d'égalité l'Ecole doit-elle tendre ?

Mots clés : égalité des chances ; sectorisation ; discrimination positive.

L'animateur des débats présente les deux principes :

Egalité des chances qui fonde le modèle méritocratique mais aussi égale dignité de tous qui doit compenser l'inégalité des performances scolaires, un accord semble se dégager sur l'idée qu'un fonctionnement juste et satisfaisant de l'Ecole doit nécessairement reposer sur l'un et l'autre sans qu'un véritable débat ait lieu.

La question de la sectorisation fait immédiatement réagir le public.

Les axes du débat :

Consensus sur la nécessité de maintenir la sectorisation, facteur d'égalité. Consensus qui s'accompagne de préconisations pouvant guider les choix politiques mais aussi d'indications concernant les modalités d'organisation des établissements scolaires.

1.
 - Les responsables territoriaux doivent organiser une politique de la ville permettant une véritable mixité sociale des quartiers. Des mesures allant dans ce sens doivent être prises dans tout projet d'urbanisation ;
 - le principe d'une inégalité des aides permettant « d'attribuer plus à ceux qui ont moins » doit être appliqué. L'idée d'un système de compensation en faveur des communes « pauvres » est avancée ;
 - les communes rurales doivent avoir les moyens de mettre en place des services (restauration scolaire, accueil périscolaire) permettant d'éviter une désertification de leurs écoles au profit des villes.
2. La sectorisation doit s'accompagner d'une hétérogénéité des classes et de moyens permettant de prendre en charge cette hétérogénéité :
 - dépistage précoce de toutes les difficultés ;
 - intervenants formés pour l'enseignement artistique ;
 - possibilités de dédoublement des classes, notamment les CP ;
 - renforcement des équipes d'orientation.

Le principe de trois maîtres pour deux classes est formulé ainsi que le souhait du maintien des aides-éducateurs.

3. Afin que les actions de soutien et les groupes d'aide ne soient pas perçus par les enfants comme des sanctions, il conviendrait d'intégrer toutes ces activités dans les activités scolaires.

4. Ne pas opposer fondamentaux et éducation artistique et manuelle ; l'éducation est un tout. Il importe donc de valoriser toutes les compétences.

06 Comment l'École doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ?

Mots clés : collège unique ; orientation ;
parcours différenciés ; enseignement agricole.

Un consensus s'est instauré dans l'assemblée sur la nécessité de maintenir un collège pour tous. La question qui se pose alors est : comment adapter le collège aux difficultés des élèves ?

La réaction première consisterait en un rétablissement de l'orientation en fin de 5^{ème}. Cette proposition est rejetée à la quasi unanimité. Une orientation trop précoce ne permettrait pas l'adaptation des jeunes aux mutations à venir et réduirait leurs possibilités d'intégration dans le dispositif de formation tout au long de la vie.

Il faut au contraire travailler, imaginer des dispositifs et accorder des moyens adaptés pour permettre le maintien au plus haut niveau d'un maximum d'élèves tout en prenant en compte positivement les élèves en difficultés.

L'exemple de l'enseignement agricole montre l'importance de l'apprentissage dans la motivation des jeunes. Il faut que le jeune soit mis en situation de construire son propre savoir.

La démarche actuelle est le SAVOIR pour FAIRE : « j'apprends pour faire plus tard ». Il convient dans certains cas d'inverser la formule : FAIRE pour SAVOIR. Le déficit n'est pas la capacité à apprendre, mais le projet. Il faut un véritable travail sur le projet personnel et professionnel.

Le système d'évaluation doit être plus personnalisé : plutôt que d'évaluer un niveau théorique, il convient de prendre en compte les talents réels de l'élève. La formation aux pratiques artistiques et culturelles est jugée importante pour l'épanouissement de l'élève et l'expression des aspirations de chacun ; dans cette perspective l'intérêt des classes à Projet Artistique et Culturel est souligné.

Les personnels d'orientation et d'enseignement devront être formés pour une meilleure connaissance de la réalité des métiers : cela suppose un engagement contractuel des professionnels.

07 Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle

Mots clés : liaison école - monde du travail ; lycée des métiers ;
lycée professionnel ; enseignement agricole.

La liaison école - monde du travail apparaît comme une impérieuse nécessité. Elle permet d'abord une meilleure information des personnels et des jeunes sur la réalité des métiers.

Elle permet ensuite aux élèves de compléter, sur le terrain, une formation acquise à l'école. Chacun reconnaît l'importance des séquences de formation en entreprise, du système de l'apprentissage.

La mise en pratique se heurte néanmoins, dans certains domaines, à la saturation des lieux d'accueil, et à l'impossibilité de trouver des terrains de stage à tous les élèves.

Il faut lutter contre la hiérarchisation des filières de formation ; la notion de travail autre qu'intellectuel doit être réhabilitée : en particulier, des modules technologiques et professionnels doivent être présents dans le socle des bases indispensables.

L'orientation doit s'effectuer en fonction des goûts et capacités de l'élève, et non en fonction de tel ou tel type d'enseignement jugé plus noble. C'est l'émergence et la mise en oeuvre du projet de l'élève qu'il faut privilégier, tout en garantissant les éventuelles adaptations ou modifications par des passerelles. Des établissements, type Lycée des métiers, travaillant en étroite relation avec les professionnels paraissent particulièrement bien adaptés à cette problématique.

Trois priorités pour l'École

- 1** Maintien d'un collège pour tous avec introduction dans le tronc commun d'une véritable culture manuelle et technologique en étroite relation avec le monde professionnel.
- 2** Maintien de la sectorisation, facteur d'égalité, mais en l'accompagnant d'une part, d'une politique de la ville garante d'une mixité sociale effective et, d'autre part, d'une répartition adaptée des moyens.
- 3** Réunion en un même établissement, type lycée des métiers, des filières générale, professionnelle et technologique afin de leur garantir une égale dignité et de multiplier les possibilités de passerelles.